

**Bureau du 16 avril 2007**

**Décision n° B-2007-5139**

commune (s) : Lyon 3°

objet : **Place Voltaire - Aménagement - Lot n° 3 : éclairage public - Marché de travaux - Autorisation de signer un avenant n° 1**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Espaces publics

### **Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 3 avril 2007, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Par décision n° B-2006-3898 en date du 9 janvier 2006, le Bureau a autorisé la signature d'un marché public de travaux, lot n° 3 : éclairage public, dans le cadre du projet d'aménagement de la place Voltaire à Lyon 3°. Ce marché a été notifié sous le numéro 061623G le 13 juin 2006 à l'entreprise Société Lyonnaise d'éclairage (Citeos) pour un montant de 70 640,10 € HT, soit 84 485,56 € TTC.

Les travaux ont commencé fin janvier 2007.

Le marché du lot éclairage prévoyait la dépose des candélabres-boules existants. Les plans des réseaux existants sur lesquels le projet s'est appuyé étaient des plans de fourreaux, comme c'est le cas classiquement, et non de câblage. Les différents réseaux et leur commande n'étaient donc pas repérables. Or, il s'est avéré, à la dépose des candélabres à boules, qu'ils faisaient partie d'un réseau alimentant les rues adjacentes et que leur dépose coupait l'éclairage du quartier. Il était donc nécessaire de réaliser dans l'urgence une nouvelle alimentation de ces rues pour un coût supplémentaire de 1 270 € HT.

Le projet prévoyait également que l'éclairage public se raccorderait sur l'armoire existante rue Edison, en gravure dans le mur d'un immeuble d'habitation.

Or, entre le moment où le dossier a ainsi été conçu (2004) et le démarrage des travaux (janvier 2007), la place disponible dans l'armoire a été occupée pour câbler d'autres réseaux d'éclairage public de la ville de Lyon.

Il est donc nécessaire de changer l'armoire pour un modèle plus grand. La ville de Lyon propose d'en payer la fourniture et le chantier d'aménagement de la place prendrait en charge sa pose pour un coût de 945 € HT.

De la même manière, le projet prévoyait de reprendre des fourreaux d'éclairage et de signalisation existants. Or, entre la conception et le début des travaux, ces fourreaux disponibles ont été occupés pour d'autres utilisations (modification de signalisation, régulation et vidéosurveillance). Il est donc nécessaire de créer nos propres réseaux pour l'éclairage fonctionnel et pour le circuit illumination, pour un montant de 1 253 € HT.

Ces prestations pourraient faire l'objet d'un avenant au marché du lot éclairage.

Cet avenant n° 1 d'un montant de 3 468,00 € HT, soit 4 147,73 € TTC, porterait le montant total du marché à 74 108,10 € HT, soit 88 633,29 € TTC, soit une augmentation de 4,91 % du montant initial du marché.

Le présent rapport concerne l'autorisation à donner à monsieur le président pour signer l'avenant susvisé, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit projet d'avenant n° 1 ;

#### DECIDE

**1° - Autorise** monsieur le président à signer un avenant n° 1 au marché de travaux n° 061623G conclu avec l'entreprise Société lyonnaise d'éclairage (Citeos) concernant les travaux d'éclairage public du lot n° 3 dans le cadre du projet d'aménagement de la place Voltaire à Lyon 3°. Cet avenant d'un montant de 3 468,00 € HT, soit 4 147,73 € TTC, porte le montant total du marché à 74 108,10 € HT, soit 88 633,29 € TTC.

**2° - Les dépenses** correspondantes seront imputées sur l'autorisation de programme individualisée pour l'opération n° 0911 - Lyon 3° : place Voltaire.

**3° - Les sommes** à payer seront imputées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2007 et suivants - compte 458 110 - fonction 824.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,